

# Cyril BLOCH

---

*Agrégé des facultés de droit*  
*Professeur à l'Université d'Aix-Marseille*

FDSP – AMU – 3 avenue R. Schuman – 13628 Aix-en-Provence cedex 1  
Tél. : +33 (0)4 42 17 28 62 (ou 29 70) – Courriel : Cyril.Bloch@univ-amu.fr



## TITRES UNIVERSITAIRES

---

- Agrégation de Droit privé et Sciences criminelles, Concours Bernard Teyssié, 2008-2009.
- Docteur en droit (Université d'Aix-Marseille), 22 nov. 2006. Sujet : *La cessation de l'illicite. Recherche sur une fonction méconnue de la responsabilité civile* (Prix Dalloz, Prix Georges Ripert et Prix de la Fondation Jules et Louis Jeanbernat).
- Major du DEA de Droit privé (Université d'Aix-Marseille), 2000, mention très bien.
- Lauréat de la Faculté de droit et de science politique d'Aix en 2000, 2001 et 2007.

## EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

---

- **Depuis 2011.** – Professeur à l'Université d'Aix-Marseille. Enseignements principaux en droit des transports (maritime, terrestres et aérien) et en droit des obligations (contrats et responsabilité civile), depuis 2011.  
Assesseur du Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille en charge des relations avec les entreprises, les partenaires institutionnels et le monde judiciaire, depuis 2013.  
Codirecteur du Centre de Droit Économique (EA n° 4224), depuis 2015.  
Directeur du Centre de Droit Maritime et des Transports (CDMT, [www.cdmt.org](http://www.cdmt.org)), depuis 2011.  
Directeur de l'Institut de Formation Universitaire et de Recherche du Transport Aérien (IFURTA, [www.ifurta.net](http://www.ifurta.net)), depuis 2015.  
Fondateur et responsable du Master 2 professionnel Droit des transports terrestres *en apprentissage*, en partenariat avec le Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA) Épure Méditerranée, depuis 2011.  
Responsable du Master 2 professionnel Droit maritime, depuis 2011.  
Responsable du Master 2 professionnel Droit et Management du Transport Aérien, depuis 2015.  
Responsable de la Licence professionnelle Management et droit du transport maritime, en partenariat avec le Grand Port Maritime de Marseille, depuis 2011.  
Responsable des DESU Assurances Aériennes et Spatiales (DESUAAS), Gestion du Transport Aérien (DESEGTA) et Management du Transport Aérien (DESUMATA),

depuis 2015.

Directeur des Collections de « Droit maritime », « Droit aérien » et « Transports terrestres » aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille, depuis 2011.

Corédacteur en chef de la Revue de Droit Commercial, Maritime et des Transports (dite *Revue Scapel*), revue semestrielle spécialisée en droit des transports ;, depuis 2014.

Vice-président de l'Institut Méditerranéen des Transports Maritimes, depuis 2015 (administrateur depuis 2010).

Expert ANR et HERES.

- **2009-2011.** – Professeur à l'Université du Sud (Toulon-Var), sous convention de partage de service avec l'Université d'Aix-Marseille. Enseignements principaux en droit des obligations (Toulon) et des transports (Aix-Marseille).

Directeur-adjoint du Centre de Droit Maritime et des Transports

Coresponsable du Master 2 professionnel Droit des transports terrestres

Coresponsable de la Licence professionnelle Management et droit du transport maritime en partenariat avec le Grand Port Maritime de Marseille

2010-2011 : Membre du Groupe de travail de l'Académie des Sciences Morales et Politique (Institut de France) pour une réforme de la responsabilité civile (ss la dir. de F. Terré).

- **2007-2009.** – Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Aix-Marseille III, Enseignements principaux en droit des obligations et en droit maritime et des transports.

Cofondateur et coresponsable de la Licence professionnelle Management et droit du transport maritime en partenariat avec le Grand Port Maritime de Marseille

- **2000-2006.** – Allocataire-Moniteur puis *ATER* à l'Université d'Aix-Marseille III. Enseignements principaux en droit des obligations et en droit patrimonial de la famille.

## PRINCIPALES PUBLICATIONS

---

- *Chronique semestrielle de Responsabilité civile*, La Semaine Juridique Générale JCP G., Lexis-Nexis édition : cotitulaire de la chronique avec Ph. STOFFEL-MUNCK (depuis 2009).
- *Droit de la responsabilité et des contrats*, sous la direction de Ph. LE TOURNEAU, Dalloz-Action (depuis l'édition 2008).
- *La cessation de l'illicite. Recherche sur une fonction méconnue de la responsabilité civile.* préf. R. BOUT, avant-propos Ph. LE TOURNEAU, Dalloz, Nouvelle bibliothèque des thèses, 2008.
- *Mélanges en l'honneur de Christian Scapel*, PUAM, coll. Droit des transports maritime, aérien et terrestres, 2013.

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS

---

## I – ENSEIGNEMENTS

---

*Université d'Aix-Marseille  
Faculté de droit et de science politique*

- Séminaire sur *L'évolution des fondements de la responsabilité civile*. Master 2 recherche Droit de la responsabilité et des assurances, 20h, depuis 2009.
- Séminaire sur *L'évolution des préjudices réparables et des modes de réparation*. Master 2 recherche Droit de la responsabilité et des assurances, 20h, depuis 2005.
- Séminaire de *Droit des obligations (responsabilité civile)*. Master 2 recherche Droit privé, 20h, depuis 2012.
- Séminaire sur *Le transport maritime et les pré et post acheminement terrestres*, 20h, depuis 2013, Master 2 professionnel Droit maritime.
- Séminaire sur *La responsabilité médicale*, 2h, 2013, Master 2 recherche Droit de la santé.
- Cours de *Droit aérien*, Master 1 Droit des affaires et Droit international, 20 heures, depuis 2011.
- Cours de *Droit maritime*, Master 1 Droit des affaires et Droit international, 20 heures, depuis 2011.
- Cours de *Droit des transports terrestres (routier, ferroviaire et fluvial) et de la logistique*, Master 1 Droit des affaires, 20 heures, depuis 2012.
- Séminaire sur *Le commissionnaire de transport*. Master 2 Droit maritime et Master 2 Droit des transports terrestres, 10 heures, Depuis 2011.
- Cours de *Droit maritime*. Licence 3 professionnelle Management et droit du transport maritime, Grand Port Maritime de Marseille, 20 heures. Depuis 2008.
- Cours de *Droit routier interne*. Master 2 professionnel Droit des transports terrestres, 30 heures. Depuis 2007.
- Cours de *Droit routier international et européen*. Master 2 professionnel Droit des transports terrestres, 30 heures. Depuis 2007.
- Séminaire de *Droit du transport international* en M2 Droit international privé, 20h, 2012.
- Séminaire sur le *Transport maritime*. DU Coopération juridique et commerciale avec le monde arabe, 11 heures, 2010.
- Cours de *Droit des assurances transport*. Master 2 professionnel Droit des transports terrestres, 10 heures. 2007 à 2009.
- Cours de *Droit des obligations*. Préparation aux concours de catégories A et B, Institut de Sciences Pénales et de Criminologie, 10 heures. 2008 à 2009.
- Cours de *Droit des contrats, des quasi-contrats et régime général des obligations*. Préparation au concours d'entrée à l'École Nationale de la Magistrature, Institut d'Études Judiciaires d'Aix, 20 heures. 2007 à 2009.
- Conférences d'actualisation en *Droit des contrats et des quasi-contrats*. Préparation à l'examen d'entrée au Centre Régional

de Formation à la Profession d'Avocat,  
Institut d'Études Judiciaires d'Aix, 30

heures. 2007 à 2009.

*Université du Sud (Toulon-Var)*  
*Faculté de droit*

- Séminaires sur *La clause limitative et évasive de responsabilité, La clause pénale et La clause de garantie*. Master 2 professionnel Ingénierie contractuelle, 2012.
- Cours de *Droit des obligations (responsabilité civile)*. Licence 2, 34 heures. 2009 à 2011.
- Cours de *Droit des contrats*. Master 2 pro. Notariat, 30 heures. 2009 à 2011.
- Cours de *Droit de la mer et des activités maritimes*. Master 2 Coopération économique dans l'espace euro-méditerranéen, 15 heures. 2009 à 2011.

*Formations professionnelles*

- Séminaire sur la Responsabilité civile du Notaire, 20h, depuis 2013, Centre de Formation Professionnelle des Notaires (CFPN), Aix.
- Séminaire annuel de formation en Droit aérien à l'École des Commissaires de l'Air (ECA) : 2012 et 2014.
- Séminaire de formation juridique au personnel de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) : Droit des biens : mai 2013.
- Séminaire de formation juridique au personnel de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) : Les contrats portants sur les aéronefs : 21 nov. 2011.
- Séminaire de formation juridique au personnel de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) : Droit des sociétés : 28 nov. 2011.
- Séminaire de formation juridique au personnel de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) : transmission des aéronefs. Paris. 6 heures. 12-13 oct. 2009.
- Séminaire de formation juridique au personnel de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) : propriété et sûreté des aéronefs. Paris. 6 heures. 28-29 sept. 2009.
- Séminaire de formation juridique au personnel de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) : contrats relatifs aux aéronefs. Paris. 6 heures. 21-22 sept. 2009.

## II – RECHERCHE

---

### LISTE ANALYTIQUE DES TRAVAUX PUBLIÉS (au 31 déc. 2015)

#### ◆ DROIT DES TRANSPORTS

- **Ouvrages**
  - *Droit des transports maritime, aérien et terrestres, Mélanges en l'honneur de Christian Scapel*, ouvrage collectif, dir. C. BLOCH, préf. P. BONASSIES, PUAM, déc. 2013, 408 pages.
  - *Droit de la responsabilité et des contrats*, ouvrage collectif, Ph. LE TOURNEAU (sous la direction de), C. BLOCH, A. GIUDICELLI, C. GUETTIER, J. JULIEN, D. KRAJESKI et M. POUMARÈDE, Dalloz-Action, éd. 2008 ; 2010 ; 2012 ; 2014, env. 2000 pages dont 400 sous ma plume :
    - Le contrat de transport (n<sup>os</sup> 4411 à 4510) ;*
    - Accidents liés au transport (n<sup>os</sup> 8061 à 8329).*
  - *Droit et pratique des voies d'exécution*, ouvrage collectif, S. Guinchard et T. Moussa (ss la dir. de), Dalloz-Action, éd. 2015-2016, env. 2000 pages dont une cinquantaine sous ma plume :
    - Saisie conservatoire des navires (chap. 623 et 626)*
    - Saisie conservatoire des bateaux (chap. 627)*
    - Saisie-exécution des navires (chap. 724)*
    - Saisie-exécution des bateaux (chap. 725)*
    - Saisie-vente des aéronefs (chap. 726)*
  
- **Articles**
  - « **Les apports de la loi Macron au secteur des transports** », JCP E, 2015, 1403, dossier spécial « La Loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ».
  - « **L'autorité portuaire : la consécration et les défis du port aménageur. Rapport de synthèse** », Annales 2013 IMTM-CDMT, 2014, p. 241.
  - « **La responsabilité des chargeurs entre eux** », in *Mélanges en l'honneur de Christian Scapel*, op. cit. ci-dessus, p. 87, 17 pages.
  - « **Le contrat de transport** », avec Ph. le Tourneau, Répertoire Dalloz, Droit civil, 37 pages, oct. 2013, 37 pages.
  - « **Le Code des transports et les transports routiers : une codification de lege lata mais a minima** », *Revue de droit des transports (Lexis-Nexis)*, 2012, dossier spécial n° 2
  - « **La clause Paramount** », dans J. Mestre et J.-C. Roda (ss la dir. de), *Les clauses dans les contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, p. 723, 10 pages.
  - « **La clause de fret acquis à tout évènement** », dans J. Mestre et J.-C.

Roda, (ss la dir. de), *Les clauses dans les contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, p. 411, 6 pages.

- « **La clause de livraison sous palan** », dans J. Mestre et J.-C. Roda (ss la dir. de), *Les clauses dans les contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, p. 595, 5 pages.
- **Notes et obs.** – *La faute simple du passager exonère partiellement le transporteur*, obs. sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 16 avr. 2015, JCP G. 2015, 1409, n° 7
- *Faute personnelle du commissionnaire de transport, sort de la clause limitant sa responsabilité en cas de manquement à une obligation essentielle et base de calcul du plafond d'indemnité en cas de partage de responsabilité*, note sous Cass. com., 8 avr. 2015, Navire CEC Caledonia, DMF, 2015, p.
- *Conflit d'application entre la version originelle et la version amendée de la Convention de Bruxelles du 25 août 1924. Conflit d'antériorité entre un appel en garantie et un déclinaoire de compétence*, note sous Cass. com., 16 octobre 2012, DMF, 2013, p. 744.
- *Épilogue de l'affaire Erika*, obs. sous Cass. crim., 25 sept. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 5.
- *Des multiples facettes du contentieux de l'action en responsabilité pour dommages aux marchandises*, note sous Cass. com., 8 mars 2011, DMF, 2011, p. 645.
- *La loi Badinter s'applique au tramway qui traverse un carrefour*, obs. sous Cass. civ. 2e, 16 juin 2011, *Revue de Droit Commercial, Maritime et des Transports*, 2012.
- *L'agression d'un voyageur peut être imprévisible pour la SNCF*, obs. sous Cass. civ. 1re, 23 juin 2011, *Revue de Droit Commercial, Maritime et des Transports (Revue Scapel)*, 2012.

#### ◆ DROIT DES OBLIGATIONS

- Ouvrage – *Droit de la responsabilité et des contrats*, ouvrage collectif, Ph. LE TOURNEAU (sous la direction de), C. BLOCH, A. GIUDICELLI, C. GUETTIER, J. JULIEN, D. KRAJESKI et M. POUMARÈDE, Dalloz-Action, éd. 2008 ; 2010 ; 2012 ; 2014, env. 2000 pages dont 400 sous ma plume :  
*Le préjudice (nos 1300 à 1700 : Distinction dommage et préjudice ; Caractères du préjudice réparable : licite, direct et certain ; Préjudices collectifs ; Postes de préjudices consécutifs à une atteinte au corps (dommage corporel), aux biens (dommage matériel) ou à la personnalité (droits de la personnalité) ;*  
*La satisfaction du créancier (nos 2420 à 2700 : Exécution du contrat (en nature et par équivalent) ; Réparation du dommage (en nature et par équivalent) ; Cessation de l'illicite ; Évaluation de l'indemnisation ; Recours des tiers-*

payeurs) ;

*Indemnisation des victimes de certaines choses (n<sup>os</sup> 8331 à 8494 : Produits défectueux ; Amiante ; Gibier) ;*

*Risques médicaux (n<sup>os</sup> 8500 à 8587 : Aléa thérapeutique ; Infections nosocomiale ; Contamination par transfusion sanguine) ;*

*Risques nucléaires (n<sup>os</sup> 8600 à 8623) ;*

*Risques technologiques (n<sup>os</sup> 8624 à 8627) ;*

*Dommages à l'Environnement (n<sup>os</sup> 8630 à 8641).*

## ❖ OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

### ♦ Formation du contrat :

- **Notes et obs.** – **Transaction : concessions réciproques introuvables**, note sous CA Aix-en-Provence, 14 avril 2004, Recueil Dalloz, 2004, jur., p. 2959, 4 pages.
- **La formation de la convention d'assistance bénévole**, obs. sous CA Aix-en-Provence, 20 mars 2001 et 3 avril 2001, Bull. Aix 2001-1, somm. 5, p. 181 à 185, 5 pages.

### ♦ Responsabilité contractuelle (ou professionnelle) :

- **Ouvrage** – **L'obligation contractuelle de sécurité**, ouvrage individuel, PUAM, préface Roger BOUT, 2002, 216 pages.
- **Article** – « **Chronique de Droit médical** ». *L'obligation générale de sécurité est morte, vive l'obligation circonstanciée de sécurité !*, Bull. Aix 2000-2, chron. 1, p. 7 à 53, 47 pages.
- **Notes et obs.** – **Le vendeur d'un appartement tenu de restituer une partie du prix pour défaut de superficie peut se prévaloir d'un préjudice à l'encontre du mesureur**, obs. sous Cass. 3e civ., 28 janv. 2015, JCP G. 2015, 1409, n° 3.
- **La responsabilité du professionnel de santé à raison de la défectuosité du produit qu'il utilise ou fournit suppose sa faute**, obs. sous Cass. civ. 1re, 12 juill. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 7.
- **Qu'est-ce qu'un établissement de santé ?**, obs. sous Cass. civ. 1re, 12 juill. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 10.
- **Sanction du manquement à l'obligation d'information du médecin : de la réparation de la perte de chance de ne pas subir de dommage à la réparation du dommage final lui-même**, obs. sous CA Aix-en-Provence, 30 septembre et 18 novembre 2003, Bull. Aix 2004-2, p. 48 à 52, 5 pages.
- **La responsabilité contractuelle anachronique des établissements**

*accueillant une clientèle*, note sous CA Aix-en-Provence, 2 mai 2002, Bull. Aix 2002-1, note 3, p. 40 à 51, 12 pages.

- *De la gestation à l'éclosion d'une responsabilité contractuelle du fait des choses*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 26 septembre 2001, Bull. Aix 2001-2, somm. 8, p. 333 à 337, 5 pages.
- *Responsabilité médicale : obligation de résultat quant au geste médical (oui) ; obligation de résultat à raison des infections « nosocomiales » endogènes (non)*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 20 novembre 2001, Bull. Aix 2001-2, somm. 7, p. 330 à 333, 4 pages.
- *La réparation du manquement à l'obligation d'information du médecin sur les risques exceptionnels d'un acte médical*, note sous CA Aix-en-Provence, 2 mai 2001, Bull. Aix 2001-1, note 2, p. 46 à 61, 16 pages.

#### ❖ OBLIGATIONS EXTRA CONTRACTUELLES

##### ◆ Conditions :

- **Articles**
  - « **La faute** », dans F. Terré (ss la dir de.), *Pour une réforme du droit de la responsabilité civile*, Dalloz, Coll. Thèmes et commentaires, 2011, p. 101, 14 pages.
  - « **La responsabilité des personnes privées de discernement** », dans F. Terré (ss la dir de.), *Pour une réforme du droit de la responsabilité civile*, Dalloz, Coll. Thèmes et commentaires, 2011, p. 115, 4 pages.
  - « **Existence et préjudice réparable** », Bull. Aix 2001-1, chron. 1, p. 7 à 32, 26 pages.
- **Notes et obs.**
  - *Le salarié victime d'un accident du travail ne peut se prévaloir de la loi Badinter contre son employeur pris en qualité de gardien du véhicule impliqué*, obs. sous Cass. 2e civ., 5 févr. 2015 et Cass. crim., 1<sup>er</sup> sept. 2015, JCP G. 2015, 1409, n° 6.
  - *La faute de négligence de la victime d'une infraction pénale intentionnelle contre les biens exonère partiellement l'auteur de l'infraction*, obs. sous Cass. crim., 19 mars 2014, affaire Kerviel c. Société Générale, JCP G 2014, doct. 1323, n° 8.
  - *Une infraction pénale non intentionnelle ne prive pas le préposé du bénéfice de son immunité civile*, obs. sous Cass. crim., 27 mai 2014, JCP G 2014, doct. 1323, n° 5.
  - *Hors la perte de chance, seul est réparable le préjudice d'impréparation à la réalisation du risque dont le patient n'a pas été informé*, obs. sous Cass. 1re civ., 23 janv. 2014, JCP G 2014, doct. 1323, n° 2.



- *Quel régime de responsabilité pour les prothèses défectueuses ?*, obs. sous CE 25 juill. 2013, JCP G. 2014, doctr. 568, n° 5.
- *Infections nosocomiales : l'indemnisation des dommages les plus graves au titre de la Solidarité nationale prive la victime de la possibilité d'engager la responsabilité civile de l'établissement de santé*, obs. sous Cass. civ. 1re, 19 juin 2013, JCP G. 2013, 1291, n° 6.
- *Pas de responsabilité parentale sans cohabitation avec l'enfant*, obs. sous Cass. crim., 6 nov. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 6.
- *La qualité de préposé occasionnel serait-elle compatible avec celle de gardien de la chose ?*, obs. sous Cass. civ. 2e, 12 avril 2012, JCP G. 2012, 1224, 6.
- *Retour partie(a)l à la théorie de l'acceptation des risques en matière de sports automobiles*, comm. Loi n° 2012-348 du 12 mars 2012, JCP G. 2012, 1224, 8.
- *Le point de départ du délai de prescription de l'action des victimes par ricochet suit celui de la victime directe*, obs. sous Cass. civ. 2e, 3 nov. 2011, JCP G. 2012, 530, 2.
- *Le fondement de la responsabilité du commettant à l'heure de la jurisprudence Costedoat*, obs. sous Cass. crim., 29 juin 2011, JCP G. 2012, 530, 5.
- *Application dans le temps de l'amendement anti-Perruche : suite mais pas fin*, obs. sous Cass. civ. 1re, 15 déc. 2011, JCP G. 2012, 530, 9.
- *Vers une définition de l'abus de fonctions ?*, obs. sous Cass. civ. 2e, 17 mars 2011, JCP G. 2011, 1333, 5.
- *Le simple risque d'atteinte à l'environnement cause nécessairement un préjudice moral aux associations de défense de l'environnement*, obs. ss Cass. crim., 5 oct. 2010, Cass. crim., 3 mai 2011, Cass. civ. 3e, 9 juin 2010 et Cass. civ. 3e, 8 juin 2011, JCP G. 2011, 1333, 3.
- *Haro sur la théorie de l'acceptation des risques*, obs. sous Cass. civ. 2e, 4 nov. 2010, JCP G 2011, 435, 6.
- *Le préjudice de naissance de l'enfant incestueux et l'amendement anti-Perruche*, obs. sous Cass. crim., 23 sept. 2010, JCP G 2011, 435, 1.
- *L'état végétatif de la victime peut faire échec à l'indemnisation de son préjudice moral*, obs. sous Cass. crim., 5 oct. 2010, JCP G 2011, 435, 2.
- *La causalité au service de la sélection des préjudices*, obs. sous Cass. civ. 2e, 4 nov. 2010, JCP G 2011, 435, 4.
- *La qualité de conducteur de la victime ne varie pas au cours d'un accident complexe*, obs. sous Cass. civ. 2e, 1<sup>er</sup> juil. 2010, JCP G 2011,

435, 2.

- *La responsabilité médicale pour défaut d'information n'exclut pas l'indemnisation au titre de la solidarité nationale*, obs. sous Cass. civ. 1re, 11 mars 2010, JCP G. 2010, I, 1015, 13.
- *Le renouveau de la théorie de la responsabilité collective se confirme*, obs. sous Cass. civ. 1re, 17 juin 2010, JCP G. 2010, I, 1015, 5.
- *L'entretien courant d'un animal n'emporte pas, seul, transfert de la garde*, obs. sous Cass. civ. 2e, 15 avr. 2010, JCP G. 2010, I, 1015, 7.
- *Antenne de téléphonie mobile et principe de précaution*, obs. sous CA Chambéry, 4 févr. 2010, JCP G. 2010, I, 1015, 9.
- *Nouveau pas vers l'abrogation de l'article 1386 du Code civil*, obs sous Cass. 2e civ., 22 oct. 2009, JCP G. 2010, I, 456, 8.
- *La jurisprudence Costedoat profite au préposé conducteur du véhicule de son commettant*, obs. sous Cass. 2e civ., 28 mai 2009, JCP G. 2009, I, 248, 6.
- *L'antenne de téléphonie mobile dans la tourmente du principe de précaution*, obs. sous CA Versailles, 4 février 2009, JCP G. 2009, act. n° 83.
- *Contamination par transfusion et accident de la circulation*, observations sous Cass. 2e civ., 25 janvier 2007 (2 arrêts), JCP G. 2007, act. n° 71.
- *Responsabilité générale du fait d'autrui : quel fait générateur pour quelle responsabilité ?*, note sous CA Aix-en-Provence, 27 février 2002, JCP G. 2003, II, 10096, 4 pages.
- *La réparation du préjudice de l'enfant né handicapé : la résistance de la Cour d'appel d'Aix à la jurisprudence « Perruche »*, note sous CA Aix-en-Provence, 21 mars 2001, JCP G. 2001, II, 10600, 4 pages.
- *Nouvelle illustration de l'abandon consommé de la condition de rôle actif de la chose en mouvement entrée en contact avec le siège du dommage*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 24 février 2005, Bull. Aix 2005-2, p. 82 à 84, 3 pages.
- *La réception du principe de précaution en droit privé : quand une antenne de téléphonie mobile ne présentant pas de danger certain cause un trouble anormal de voisinage actuel qu'il convient de faire cesser*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 8 juin 2004, Bull. Aix 2005-1, p. 71 à 77, 7 pages.
- *Le retour en grâce de la condition d'imputabilité morale pour la faute de la victime*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 16 septembre 2004, Bull. Aix 2005-1, p. 67 à 70, 4 pages.
- *Responsabilité du commettant du fait de ses préposés : « Grosse*

*fatigue* », obs. sous CA Aix-en-Provence, 1<sup>er</sup> décembre 2004, Bull. Aix 2005-1, p. 62 à 66, 5 pages.

- *Le maintien salubre de l'exigence du caractère anormal ou dangereux de la chose inerte*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 9 novembre 2004, Bull. Aix 2004-4, p. 59 à 63, 5 pages.
- *De l'élasticité des conditions d'application de la loi Badinter*, obs. sous CA Aix-en-Provence 10<sup>e</sup> ch., 2 mai 2002, Bull. Aix 2002-1, somm. 5, p. 192 à 194, 3 pages.
- *La jurisprudence Desmares ressuscitée*, obs. sous CA Aix-en-Provence 10<sup>e</sup> ch., 7 février 2002, Bull. Aix 2002-1, somm. 4, p. 189 à 191, 3 pages.
- *L'emploi d'un engin de chantier à des fins amoureuses constitue-t-il une faute exonératoire de responsabilité pour le gardien de la chose détournée ?*, obs. sous CA Aix-en-Provence 3 octobre 2001, Bull. Aix 2001-2, somm. 5, p. 327 à 328, 2 pages.
- *Indemnisation des victimes de l'amiante : du FIVIP au FIVA*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 4 octobre 2001, Bull. Aix 2001-2, somm. 32, p. 433 à 437, 5 pages.
- *Le manque d'attention de la victime d'une chute ne saurait être invoqué comme cause exonératoire de responsabilité par un supermarché dont la politique commerciale repose sur un détournement de l'attention de ses clients*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 19 décembre 2000 et 21 février 2001, Bull. Aix 2001-1, somm. 2, p. 171 à 175, 5 pages.

◆ **Effets :**

- **Ouvrage** – *La cessation de l'illicite. Recherche sur une fonction méconnue de la responsabilité civile extra-contractuelle*, ouvrage individuel, préface R. BOUT, avant-propos Ph. LE TOURNEAU, Dalloz, Nouvelle bibliothèque de thèses, vol. 71, 2008, 616 pages, outre 56 pages de bibliographie, index et table des matières.
- **Article** – « **La cessation de l'illicite** », avec Ph. Stoffel-Munck, dans F. Terré (ss la dir de.), *Pour une réforme du droit de la responsabilité civile*, Dalloz, Coll. Thèmes et commentaires, 2011, p. 87, 14 pages, 2011, p. 87, 14 pages.  
– « **L'indemnisation du besoin de tierce assistance des victimes de lourds handicaps** », Bull. Aix 2004-1, p. 124 à 126, 3 pages.
- **Notes et obs.** – *Le membre de la famille qui pourvoit aux besoins d'assistance de la victime principale peut-il demander réparation de son préjudice économique ?*, obs. sous Cass. 2<sup>e</sup> civ., 4 juil. 2013, JCP G. 2014, doct. 568, n° 2.

- *Le préjudice spécifique d'anxiété des salariés exposés à l'amiante inclut les troubles liés au bouleversement dans les conditions d'existence, obs. sous Cass. soc., 25 sept. 2013, 7 arrêts, JCP G. 2014, doct. 568, n° 3.*
- *La clause d'exclusion de garantie d'assurance en cas de vol du véhicule est opposable à la victime par ricochet, JCP G. 2013, 1291, n° 3.*
- *Une prestation indemnitaire non soumise à recours peut-elle se déduire de la créance de réparation de la victime d'un dommage corporel ?, obs. sous Cass. civ. 2e, 16 mai 2013, JCP G. 2013, 1291, n° 7.*
- *Le Conseil d'État maintient son opposition à l'imputation des rentes d'invalidité sur le déficit fonctionnel, obs. sous Cass. civ. 1re, 19 juin 2013, JCP G. 2013, 1291, n° 8.*
- *Le préjudice d'impréparation à la réalisation du risque dont le patient n'a pas été informé reçoit l'onction du Juge administratif, obs. sous CE 10 oct. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 1.*
- *Le préjudice spécifique de contamination suppose que la victime ait connaissance de sa pathologie, obs. sous Cass. civ. 2e, 22 nov. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 2.*
- *Une société commerciale peut subir un préjudice moral, obs. sous Cass. com., 15 mai 2012, JCP G. 2012, 1224, 1.*
- *Précisions sur l'étendue du droit à réparation de la victime d'un accident du travail imputable à une faute inexcusable de son employeur, obs. sous Cass. civ. 2e, 4 avril 2012, 5 arrêts et Cass. civ. 2e, 28 juin 2012, JCP G. 2012, 1224, 9.*
- *Exposition à un risque et préjudice moral d'anxiété, obs. sous Cass. soc., 11 mai 2010, JCP G. 2010, I, 1015, 1.*
- *Exposition à un risque et perte de chance, obs. sous Cass. civ. 1re, 14 janv. 2010, JCP G. 2010, I, 1015, 2.*
- *La victime d'un accident du travail imputable à une faute inexcusable de l'employeur a droit à la réparation intégrale de son dommage, obs. sous Cons. Constit., 18 juin 2010, JCP G. 2010, I, 1015, 10.*
- *Application de la règle Nemo contra se subrogasse aux victimes de dommages corporels, obs. sous Cass. 2e civ., 24 sept. 2009 et Cass. 2e civ., 14 janv. 2010, JCP G. 2010, I, 456, 2*
- *La seule constatation d'une voie de fait ouvre droit à réparation, obs sous Cass. 3e civ., 9 sept. 2009, JCP G. 2010, I, 456, 2.*
- *La valeur de remplacement du bien endommagé borne le droit à*

- réparation de la victime*, obs sous Cass. crim., 22 sept. 2009, JCP G. 2010, I, 456, 4.
- *Recours des tiers payeurs : imputation des rentes d'accident du travail ou de service sur le préjudice fonctionnel*, obs. sous Cass. crim., 19 mai 2009, 2 arrêts et Cass. 2e civ., 11 juin 2009, 6 arrêts, JCP G. 2009, I, 248, 9.
  - *Recomposition des préjudices fonctionnel et d'agrément à l'aune de la nomenclature Dintilhac*, obs. sous Cass. 2e civ., 28 mai 2009, JCP G. 2009, I, 248, 1.
  - *Évaluation du préjudice professionnel consécutif à un dommage corporel : les allocations chômage ne se déduisent pas de la perte de revenus professionnels*, obs. sous Cass. civ. 2e, 7 avril 2005, Bull. Aix 2005-3, p. 52 à 57, 6 pages.
  - *La capitalisation de la perte de revenus futurs : la quête d'un mode de calcul pertinent de la valeur de l'euro de rente*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 22 février 2005, Bull. Aix 2005-2, p. 78 à 81, 4 pages.
  - *Compensation des atteintes aux biens : valeur vénale, valeur de remplacement, coût de remise en état, que choisir ?*, note sous CA Aix-en-Provence, 26 juin 2003, Bull. Aix 2004-2, p. 37 à 45, 9 pages.
  - *Le pretium affectionis des victimes par ricochet en cas de survie de la victime directe*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 26 juin 2003, Bull. Aix 2004-2, p. 46 à 47, 2 pages.
  - *Vers l'exclusion de l'IPP et de l'ITT des préjudices soumis aux recours des tiers payeurs ? La Cour d'Aix emboîte le pas de la Cour de Paris*, obs. groupées sous CA Aix-en-Provence, 17 janvier 2002, 26 mars 2003, 13 février 2003, 10 avril 2003 et 15 mai 2003, Bull. Aix 2003, somm. 4, p. 83 à 88, 6 pages.
  - *De la jurisprudence Perruche à l'amendement Perruche, ou comment passer de la commisération à l'abandon des victimes de handicaps et de leurs proches*, note sous CA Aix-en-Provence, 19 septembre 2002, Bull. Aix 2002-2, note 5, p. 58 à 72, 15 pages.
  - *Évaluation et qualification des préjudices résultant d'un dommage corporel grave*, obs. sous CA Aix-en-Provence, 23 octobre 2002, Bull. Aix 2002-2, somm. 3, p. 174 à 180, 7 pages.

◆ **DROIT DES AFFAIRES (HORS DROIT DES TRANSPORTS)**

- **Article** – « *De l'exigence d'un caractère esthétique en droit d'auteur* », 2001, Infothèque francophone (www.infotheque.info), n° 9024, 34 pages.
- **Notes et obs.** – *Le refus d'insertion publicitaire dans un journal d'annonces gratuit*, note sous CA Aix-en-Provence, 9 décembre 2003, Bull. Aix 2004-2, p.

83 à 94, 12 pages.

◆ **DROIT DES PERSONNES**

- **Article** – « **La jurisprudence du droit des personnes. Cinquante ans de chroniques à la Revue trimestrielle de Droit civil de 1950 à 1999** », *RRJ* 2001-3, p. 1273 à 1286, 14 pages (travail collectif réalisé sous la direction de A. LEBORGNE).

**CONFÉRENCES, CONGRÈS, COLLOQUES :**

- « **Le risque “antenne-relais”, regards pratiques de droit comparé** », Journée d'études organisée à Aix par le CERIC, le 24 septembre 2015, intervention sur le droit français avec Mathilde Hautereau-Boutonnet.
- « **Premier colloque sino-français de droit maritime : La route maritime de la soie au XXI<sup>e</sup> siècle** », Colloque CDMT, 11 déc. 2014, Aix : organisation et ouverture du colloque (avec accueil d'une délégation chinoise d'une dizaine d'universitaires conduite par le doyen ZHAO).
- « **Regards croisés sur la prévention des dommages environnementaux** », Conférence organisée à Aix par le CERIC le 28 nov. 2014 dans le cadre de la semaine du droit comparé de l'environnement, intervention sur le droit français.
- « **Politique maritime et portuaire : réalités et perspectives** », Table ronde organisée par Institut Supérieur du Transport et de la Logistique, Casablanca, 25 juin 2013 : intervention sur la réforme portuaire française de 2008.
- « **L'autorité portuaire. La consécration et les défis du port aménageur** », Gènes (Italie), 13-14 juin 2013 : Organisation du colloque avec l'IMTM, Comité de direction des actes et Rapport de synthèse.
- « **Mer, terre, air... Vers l'a-modalité** », Valencia (Espagne), 19 et 20 avril 2012 à Valencia : Organisation du colloque avec l'IMTM, Comité de direction des actes.
- « **Les autoroutes de la mer. Quel avenir ?** », Naples (Italie), 12 et 13 mai 2011 : Comité de direction des actes.
- « **La prescription** », Colloque Centre de Droit et de Politique Comparés (UMR-CNRS 6201), Toulon, le 30 avril 2010 : intervention sur « La prescription dans le contentieux de la responsabilité civile ».
- « **Les Règles de Rotterdam. Le droit des transports maritime au XXI<sup>e</sup> siècle ?** », Marseille, 20 et 21 mai 2010 : comité de direction des actes.

- « **La cessation de l'illicite et la prévention des dommages : discussion autour des fonctions de la responsabilité civile** » : intervention sur la cessation de l'illicite, Conférence Université Paris I, Paris, 25 mai 2010.

## **RECHERCHES APPLIQUÉES :**

Coordination de deux projets pluriannuels de recherches industrielles financés par l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) : Projet Scanmaris (2008-2010) et Projet Sargos (2010-2013).

## **DIRECTION DE THÈSES :**

- Etienne BUTAYE, *La formation des marins pour la sécurité maritime. De solutions préventives en solutions coercitives*, depuis 2013-2014
- Nolwen LE FEUVRE, *La liberté contractuelle dans le contrat de transport maritime*, par, depuis 2013-2014.
- Claire MERLIN, *L'équité en droit international*, co-encadrée avec Yann KERBRAT, professeur de droit public à l'Université Paris 1 (50%), depuis 2012-2013
- Irfan YILDIZ, *Les conflits de normes internationales en matière de contrats maritimes internationaux*, Thèse CIFRE avec le Groupe Eyssautier, depuis 2012-2013.
- Hugues BRUNET *Transport maritime et sanctions internationales*, thèse CIFRE avec la CMA-CGM, depuis 2012-2013.
- Loïc ROULETTE, *Les grands fonds marin*, thèse bénéficiant d'une bourse régionale en partenariat avec le Pôle Mer Méditerranée, depuis 2012-2013.
- Amouri BADREDDINE, *L'action directe contre les P&I Clubs*, depuis 2012-2013.
- Javier CARRERA, *La faute inexcusable du transporteur*, depuis 2011-2012.
- Camille LANDRÉ, *La responsabilité du fait des médicaments*, depuis 2011-2012.
- Ahmed GAARFAR, *Les régimes de responsabilité des acteurs de la manutention portuaire*, depuis 2011-2012.
- Jonathan MARIN, *Le retard en droit des transports*, depuis 2010-2011.
- Song BAI, *La pollution par les hydrocarbures de soute*, depuis 2010-2011.
- Siham GHEMRI, *La responsabilité du chargeur de marchandises par voie maritime*, depuis 2010-2011.
- Driss SAIDOUNE, *La faute du transporteur maritime*, depuis 2009-2010.
- Julien GENOVA *La responsabilité du gynécologue-obstétricien*, co-encadrée avec Marc Bruschi, 1<sup>re</sup> inscription en 2009, soutenue le 27 janv. 2014 avec la mention très honorable et les félicitations du jury.

## **EXPERTISE, JURYS, COMMISSIONS, COMITÉS SCIENTIFIQUES :**

- **2012 : Expert auprès de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour l'évaluation scientifique des projets de recherches juridiques soumis à l'ANR : depuis 2012.**
- **2013 : Expert auprès de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Expertise de laboratoires de recherche (2013 ; 2016).**
- **Comités scientifiques :**
  - Revue Énergie, Environnement, Infrastructures, revue trimestrielle, Lexis-Nexis.
  - Revue Droit et Procédure, revue trimestrielle, Éditions juridiques et techniques.
  - Annales de l'IMTM, revue annuelle
  - Revue de Droit commercial, Maritime, Aérien et des Transports (dite *Revue Scapel*), revue semestrielle : corédacteur en chef depuis 2013.
  - Bulletin d'Aix, revue trimestrielle, rédacteur en chef de 2005 à 2009.
- **Comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs :**
  - **Maîtres de conférences :**
    - Concours 2009 : Université du Sud
    - Concours 2010 : Université d'Aix-Marseille ; Université du Sud.
    - Concours 2011 : Université du Sud.
    - Concours 2013 : Université de Savoie.
    - Concours 2014 : Université d'Aix-Marseille ; Université de Savoie ; Université de Nîmes (pour le CUFR de Mayotte)
  - **Professeurs des Universités :**
    - Concours 2010 : Université d'Aix-Marseille ; Université du Sud
    - Concours 2011 : Université du Sud
    - Concours 2012 : Université d'Aix-Marseille
    - Concours 2015 : Université d'Aix-Marseille (2 comités de sélection)
- **Jurys de thèses :**
  - P. Andrejweski, *Le choix de la forme de la réparation*, Paris 1, dir. G. Viney, déc. 2014.
  - I. Vingiano, *Obligation de sécurité et aléa, Etude du risque du manquement à l'obligation de sécurité dans les assurances de responsabilité civile pour les professionnels*, Aix, dir. M. Bruschi, nov. 2014.
  - G. Rabut-Bonaldi, *Le préjudice en droit pénal*, Bordeaux, dir. J.-C. Saint-Pau, oct. 2014.
  - J. Genova, *La responsabilité médicale et le risque obstétrical*, Aix, dir. M. Bruschi et C. Bloch, janv. 2014 (directeur).
  - A. Ginistry-Andrieu, *Les transformations du préjudice réparable*, Toulouse, dir. M. Poumarède, déc. 2013 (rapporteur).
  - A.-C. Naudin, *L'exploitation portuaire*, Aix, dir. C. Scapel, déc. 2013.
  - J. Lagoute, *Les conditions de la responsabilité en droit privé. Éléments pour une théorie générale de la responsabilité juridique*, Bordeaux IV, dir. J.-C. Saint-Pau, nov. 2012.
  - C. Mangematin, *La faute de fonction en droit privé*, Bordeaux IV, dir. V. Malabat, nov. 2012 (rapporteur).
  - E. Deirmendjian, *La stratégie procédurale en matière civile*, Toulon, dir. M. Douchy-Oudot, déc. 2012 (rapporteur).
  - S. Jean, *La protection des droits subjectifs par la responsabilité civile*, Toulouse, dir. M. Poumarède, juin 2012 (rapporteur).
  - R.-B. Makaya-Batchi, *La portée de l'évolution de la nature juridique des annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale pour les États africains*, Aix, dir. C. Scapel, janv. 2012.
  - H. Ezzahrati, *Le Pavillon marocain de commerce : état des lieux et perspectives*, Aix, dir. C. Scapel, janv. 2012.
  - L.-F. Zhang, *Etude comparative du contrat de transport maritime de marchandises en droit français et en droit chinois*, Aix, dir. C. Scapel, nov. 2011.



- F. Farhana, *Le commissionnaire de transport en droit comparé*, Aix, dir. C. Scapel, juil. 2011 (rapporteur).
- F. Le Borgne, *Les mémorandums d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat portuaire comme mécanisme de renforcement de la sécurité maritime : une approche prometteuse du transgouvernementalisme*, Th. en cotutelle Aix et Montréal, dir. C. Scapel et G. Lefebvre, mars 2011 (rapporteur).
- T. Chung, *Les lieux de refuge*, Aix, dir. C. Scapel, janv. 2011 (rapporteur).
- K. Khakhay, *L'assistance maritime au Maroc*, Aix, dir. C. Scapel, janv. 2011 (rapporteur).
- E. Gallouët, *Le transport maritime de stupéfiant*, Aix, dir. C. Scapel, janv. 2011 (rapporteur).
- O. Darbès, *L'escale du navire marchand*, Aix, dir. C. Scapel, janv. 2011 (rapporteur).
- W. Hou, *La liberté contractuelle en droit des transports maritimes de marchandise. L'exemple du contrat de volume soumis aux Règles de Rotterdam*, Aix, dir. B. Jin et Ph. Delebecque, déc. 2010 (rapporteur).
- E. Levacher, *Le gain manqué*, Paris I, dir. Ph. Delebecque, déc. 2010 (rapporteur).
- M. Bénéjat, *La responsabilité pénale professionnelle*, Bordeaux IV, dir. J.-C. Saint-Pau, déc. 2010.
- I. Bourdonnais-Jacquard, *L'abordage maritime*, Aix, dir. C. Scapel, nov. 2010 (rapporteur).
- M. Ma Somga, *L'avocat face à ses responsabilités*, Aix, dir. R. Bout, nov. 2010 (rapporteur).
- A.-L. Garret, *Le statut des marins sous pavillon français*, Nantes, dir. P. Chaumette, mars 2010 (rapporteur).
- L. M. Kheir Bek, *Les fonctions de la responsabilité du fait des produits défectueux : entre réparation et prévention. Etude comparée entre le droit français et le droit américain*, Aix, dir. J. Mestre et G. Naffah, janv. 2010 (rapporteur).
- S. Binon-Davin, *Le pavillon français*, Aix, dir. C. Scapel, janv. 2009 (rapporteur).
- M. Bethmont-Marty, *L'agent habilité dans la sûreté du fret aérien en France*, Aix, dir. C. Scapel, janv. 2009 (rapporteur).
- H. Al Dabbagh, *Les interactions entre normes religieuses et séculières dans l'ordre juridique irakien*, Aix, dir. J.-B. Donnier, déc. 2009 (rapporteur).
- A. Verdot, *Le réseau de professions libérales*, Aix, dir. J. Mestre et D. Velardocchio, nov. 2009.
- C. Lesueur, *Le contrat de distribution sélective*, Aix, dir. E. Putman, sept. 2009 (rapporteur).
- **Jurys d'accès à l'École de formation des avocats du sud-est** : 2008 à 2011.
- **Jury de spécialisation École des Avocats** : depuis 2015.
- **Jury de fin de formation des notaires au Centre régional de formation professionnelle notariale d'Aix-en-Provence** : 2012.
- **Membre de la Commission pédagogique d'accès à l'Université du Sud (Toulon-Var)** : 2009 à 2011.
- **Président des Commissions pédagogiques** des Masters 2 « Droit notarial », « Droit et gestion du patrimoine » et « Droit de la coopération économique dans l'espace euro-méditerranéen », du DEUST « Professions immobilières » et de la Licence Pro « Gestion immobilière », de l'Université du Sud : 2011.